

1. *Débitrice*: Annibale Pagani SA, 2340 Le Noirmont
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois
3. *Echéance pour la remise des créances*: 06.05.2003
4. *Commissaire*: Jean-Louis Chappuis, ancien préposé aux poursuites, rue du Bérédier 11, CP 184, 2800 Delémont
5. *Remarques*: Date du jugement du Tribunal de 1re instance, 7 avril 2003

Les créanciers de la débitrice sont invités à indiquer leurs créances au commissaire jusqu'à la date indiquée, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Ceux qui sont propriétaires de biens se trouvant en sa possession feront valoir leur revendication dans le même délai. Les productions doivent être accompagnées des pièces justificatives et l'indication de tous droits de gages préférentiels, mentionnée. Les créances doivent être chiffrées en capital, intérêts et frais au 7 avril 2003 par les créanciers.

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement et convoquée par publication.

L'entreprise est maintenue en activité. Seules les dettes contractées pendant le sursis, avec l'assentiment du commissaire peuvent, le cas échéant, constituer des dettes de la masse.

Jean-Louis Chappuis, ancien préposé aux poursuites
2800 Delémont

(00952618)